



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Formation professionnelle

Question écrite n° 6254

### Texte de la question

M Gabriel Montcharmont attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés rencontrées pour le financement des stages de formation réservés aux agricultrices et pour leur rémunération pendant la durée de cette formation. Certes, le budget 1989 pour l'agriculture a prévu une augmentation de 500 000 francs des crédits de fonctionnement pour ces stages, et une augmentation équivalente pour les crédits de rémunération des stagiaires. Mais certaines informations laissent craindre que les agricultrices en stage de formation ne soient plus rémunérées que sur la base de 50 p 100 de la durée du stage. Il me paraît utile d'insister sur l'importance de ces stages qui peuvent permettre à des agricultrices l'accès à des formations de longue durée, d'autant plus nécessaires que les nouvelles dispositions retenues en matière de capacité professionnelle pour l'attribution des aides à l'installation se rapprochent de celles retenues pour les exploitants agricoles. Il lui demande quelles mesures complémentaires il entend prendre pour assurer aux agricultrices qui le souhaitent une formation qualifiante d'un bon niveau et une rémunération couvrant la totalité de la durée de la formation.

### Texte de la réponse

Reponse. - En 1989, les moyens disponibles ont permis l'augmentation du volume global des heures-stagiaires subventionnées. Cet accroissement s'est accompagné d'une amélioration du pourcentage de rémunération qui a été porté à 70 p 100 de la durée effective du cycle alors qu'il n'était que de 50 p 100 au deuxième semestre 1988. Ce pourcentage est resté en vigueur pour 1990 et 1991.

### Données clés

**Auteur :** [M. Montcharmont Gabriel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6254

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3474